

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article585>



Education au Développement Durable



# Prix de l'action éco-déléguée de l'année - édition 2021

- ÉCO-DÉLÉGUÉS - Ressources pour les éco-délégués -



Date de mise en ligne : mercredi 23 décembre 2020

---

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

---

## Valoriser les initiatives en faveur du développement durable

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année poursuit plusieurs objectifs pédagogiques :

- S'engager dans un projet concret en faveur de la transition écologique et du développement durable
- S'appropriier les enjeux scientifiques, civiques, sociaux et économiques liés à la transition écologique et au développement durable
- Développer l'esprit critique et le jugement
- Produire de l'information

Le concours est organisé en trois catégories : école, collège et lycée. Il est ouvert aux élèves des **écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole**. Les projets **inter-écoles** et **inter-établissements** sont pleinement recevables.

Il est nécessaire d'être éco-délégué de son collège ou son lycée et/ou d'impliquer les éco-délégués de son collège ou son lycée pour participer.

## Règlement du prix de l'action éco-déléguée de l'année 2020-2021

Les candidats doivent présenter leur réalisation sous la forme d'une **vidéo d'une minute**. Les thèmes abordés dans cette vidéo peuvent être l'amélioration de la biodiversité et de l'impact énergétique, les gestes éco-responsables ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'action éco-déléguée présentée doit :

- être **une démarche pilotée par des éco-délégués** et inscrite dans le cadre des critères fixés par les circulaires des [27 août 2019](#), [10 juillet](#) et [24 septembre 2020](#),
- présenter **une méthode d'action collective** au sein de l'établissement,
- présenter un choix thématique qui croise au moins deux thématiques, voire plusieurs : biodiversité et lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre le changement climatique et solidarité, etc.,
- être en association avec des **partenaires extérieurs**.

Les projets doivent traduire la **mobilisation** des élèves, des professeurs et des personnels de l'école, de l'établissement ou de la structure éducative. Chaque établissement peut présenter uniquement un projet. **La vidéo peut être préparée et présentée soit par un candidat seul, soit par une équipe.**

Une fois la vidéo conçue, les candidats doivent l'envoyer sur une **clé USB** au recteur d'académie, à l'intention du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable **avant le mardi 6 avril 2021**.

La sélection se fait en deux temps.

- La première sélection est académique : le jury sélectionne un projets d'éco-délégués par catégorie dans chaque académie
- La seconde sélection est nationale : un jury national se réunit et choisit, parmi les finalistes académiques par catégorie, le gagnant national de chaque catégorie. Les résultats sont annoncés lors d'une remise de prix le 5 juin 2021.